

Merci infiniment, chère Michèle.

Tu sais combien je suis fidèle à ces rendez-vous, auxquels je suis particulièrement attachée, parce que tu sais toujours poser les problèmes avec acuité, à la fois dans leur actualité et dans leur portée symbolique. Et il n'est sans doute pas aujourd'hui de symbole plus fort des discriminations que la violence numérique, qui est devenue un sujet universel.

Je voudrais d'emblée rappeler que les conventions internationales ne sont pas des textes froids, mes chers bâtonniers : elles constituent au contraire une réponse universelle. Certes, les réponses sont mises en œuvre à l'échelle nationale, et nous pouvons nous réjouir des avancées françaises et des initiatives prometteuses. Mais il est essentiel de comprendre que les conventions internationales, et en particulier la convention CEDAW, ont pleinement intégré les violences dans toutes leurs formes.

Il s'agit aujourd'hui d'un instrument vivant, évolutif, qui répond à ces problématiques nouvelles. À un moment donné, il a été nécessaire de préciser certaines de ces formes de violence, notamment à travers la recommandation générale 40, qui intègre explicitement ces évolutions. Mais ces violences ne sont pas isolées : elles s'inscrivent dans un contexte plus large, incluant notamment le trafic d'êtres humains, qui prend des proportions considérables et se trouve aujourd'hui étroitement lié aux violences en ligne.

Les conventions internationales sont donc adaptées, et surtout, elles créent des obligations. Il ne s'agit pas de simples orientations ou de lignes directrices : ce sont de véritables engagements contraignants. Chaque État a l'obligation de prendre des mesures pour prévenir les atteintes aux droits des femmes et des filles.

Or, les violences en ligne ciblent spécifiquement les femmes et les filles. Et comme cela a été très justement dit, l'idée que les femmes devraient se retirer de ces espaces est non seulement inacceptable, mais profondément anti-historique. Au contraire, elles doivent investir pleinement les sphères de pouvoir, notamment dans la gouvernance du numérique.

C'est précisément le sens de la recommandation générale 40 : affirmer que les femmes doivent être présentes partout, dans les pôles de décision, dans les postes de leadership. Car le pire serait à venir si, dans un domaine appelé à redéfinir profondément le monde — ses structures, ses modèles de pensée —, les femmes demeureraient absentes, comme elles le sont encore dans de nombreux secteurs.

Dans un tel scénario, nous assisterions à un recul accéléré des droits des femmes. Le backlash est déjà à l'œuvre, et l'enjeu est aujourd'hui considérable. Il est à la fois démocratique — comme cela a été souligné — mais aussi civilisationnel.

Ne pas permettre aux femmes d'orienter les systèmes, les algorithmes, les architectures de données, pour en faire des outils acceptables et équitables, constitue non seulement une violation de leurs droits, mais aussi un risque majeur pour l'évolution de nos sociétés.

Face à cela, plusieurs combats s'imposent.

D'abord, la convention CEDAW prévoit un ensemble de recommandations particulièrement exigeantes pour garantir l'effectivité du droit. Cela suppose un accès réel à la justice : un

accès physique, financier, intellectuel et éducatif. Car comment faire valoir ses droits lorsqu'on n'en a ni la connaissance ni la conscience ?

Cela implique également un accès géographique — et c'est là que les nouvelles technologies peuvent jouer un rôle, notamment à travers des dispositifs de micro-learning permettant de sensibiliser les femmes et les filles.

Il faut aussi agir sur la formation et la nomination des magistrats. Une justice qui ne serait pas pleinement engagée dans l'égalité entre les femmes et les hommes ne saurait répondre efficacement à ces enjeux. Cela passe également par l'adaptation des sanctions et par la mise en œuvre effective des régulations, dans un contexte où l'extraterritorialité constitue un défi juridique majeur.

À titre d'exemple, nous avons récemment échangé avec un spécialiste en Californie, expert des systèmes de données. Il nous expliquait qu'il est aujourd'hui extrêmement difficile de lutter efficacement contre les inégalités de genre dans les programmes numériques, compte tenu du volume massif de données traitées. Le contrôle, selon lui, n'intervient qu'en sortie.

Je lui ai répondu qu'à l'image de l'industrie automobile, il est indispensable de mettre en place des contrôles à chaque étape. Il n'est pas acceptable que les stéréotypes soient amplifiés par ces technologies. C'est dans cette perspective que le comité CEDAW travaille actuellement à une nouvelle recommandation sur la lutte contre les stéréotypes, intégrant pleinement cette dimension. La société civile peut d'ailleurs y contribuer, ce qui est essentiel.

Mais au-delà des cadres juridiques, l'une des réponses les plus déterminantes réside dans le leadership des femmes.

Aujourd'hui, de nouvelles formes de violence émergent : cyberarnaques, deepfakes, extorsions, exploitation. Ces phénomènes alimentent également des réseaux criminels, notamment dans le trafic d'êtres humains, où de nombreuses jeunes filles peuvent être entraînées dans des systèmes d'exploitation.

La violence est donc globale, et la réponse doit l'être aussi. Cela suppose une coopération internationale renforcée et la mise en place de régulations adaptées. Aujourd'hui, il n'existe pas encore de cadre international pleinement structuré : nous sommes encore dans une logique très libérale. Il est urgent d'y remédier.

Par ailleurs, de nombreux États doivent encore adapter leur législation. Trop souvent, les lois sont centrées sur les violences domestiques, alors que de nouvelles formes de manipulation émergent, avec des conséquences graves, notamment sur la santé mentale et, dans certains cas, jusqu'au suicide.

La réponse doit donc être à la fois précise, efficace et déterminée.

Mais je voudrais insister sur un point essentiel : si les droits des femmes ne sont pas appliqués de manière globale, leur vulnérabilité face à ces nouvelles formes de violence ne fera que s'accroître.

C'est pourquoi la question de la parité est centrale. Nous sortons d'ailleurs d'une réunion au cours de laquelle une centaine d'États ont soutenu non seulement le principe du leadership des femmes, mais aussi celui de la parité.

Sans une parité réelle, dans tous les domaines et à tous les niveaux, les femmes ne disposeront jamais du pouvoir nécessaire pour agir et s'opposer. Elles resteront perçues comme des cibles, voire comme des victimes potentielles.

Pour ma part, je refuse cette vision de la femme victime. Je veux des femmes leaders — leaders de leur vie, de leurs choix, de leurs pays, et du monde.

C'est ce changement de paradigme qui fera la différence. Car les risques existeront toujours, mais la capacité à les identifier, à les refuser, à s'y opposer, transforme profondément la situation.

Aujourd'hui encore, tant que les femmes restent en situation de sous-représentation — une réalité systémique et historique —, elles demeurent des cibles. Or cette sous-représentation est en elle-même une violence fondamentale : celle de l'exclusion.

Nous en voyons les formes extrêmes, comme avec l'apartheid fondé sur le sexe en Afghanistan. Mais, plus largement, ne pas être aux commandes — notamment dans la gouvernance du numérique — constitue un enjeu majeur.

Comme l'a récemment affirmé Mark Zuckerberg, il faudrait « plus d'énergie masculine » dans le numérique. Il sera sans doute satisfait : les femmes ne représentent aujourd'hui qu'environ 17 à 18 % des instances de gouvernance dans ce domaine.

C'est là que se situe le véritable écart.

Alors prenons le pouvoir.

Prenez le pouvoir.

Et faites en sorte que les algorithmes soient conçus par vous.

Merci.